



Appel à projet n° 3-23

Date limite de réception des réponses : **vendredi 9 juillet 2010**

Pratiques de suivi médical des salariés des filières déchets Etat des lieux international et avis d'experts

Contexte

L'organisation du suivi de la santé au travail dans les filières de traitement et de valorisation des déchets revêt des aspects particuliers par comparaison à d'autres activités. On peut citer la multitude des expositions chimiques et biologiques, la variabilité, la composition mal connue des déchets entrant sur les sites, le manque d'études scientifiques sur ces filières et donc de données mises à disposition des médecins.

Au cours de ses réflexions, RECORD a souhaité notamment que les pratiques de suivi médical des salariés mises en œuvre en France et à l'étranger soient mieux connues, analysées, comparées.

Objectifs

- Réaliser un état des lieux basé sur :
 - Une recherche bibliographique sur les pratiques et réglementations de suivi médical des salariés des filières déchets dans divers pays dont la France.
 - la réalisation d'un avis d'experts.
- Proposer des méthodes de base pouvant servir de référence pour effectuer les suivis médicaux des travailleurs des filières déchets (approche filière par filière).

Contenu de l'étude / Programme de travail

Le répondant proposera un programme de travail détaillé permettant d'atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus.

Ce projet devra être structuré autour de questions clés dont les principales sont mentionnées ci-dessous :

- Quels sont les différents protocoles de suivi médical identifiés dans la revue de la littérature et lors des interviews d'experts ? Quels sont les objectifs de ces examens ? Quel est leur contenu ?
- Suivant les filières déchets, quelle organisation de la santé au travail dans l'entreprise la mise en œuvre de ces protocoles de surveillance médicale impose-t-elle ?
- Est-ce que des relations ont pu être mises en évidence entre les résultats d'une surveillance médicale (par exemple excès d'un certains type de cancer)
 - et des expositions mesurées (par exemple à un solvant) ?
 - et des approches de prévention effectuées par les responsables HST des entreprises (par exemple avec un type de protection qui serait insuffisant vis à vis de certains polluants) ?
- Quelles comparaisons peut-on faire avec des méthodes de suivi des salariés d'autres secteurs industriels (ex. industries chimiques) ?

Points particuliers à prendre en compte tout au long du travail :

- aspects éthiques et psychologiques (par exemple cas des tests génotoxiques)
- faisabilité technique et économique
- aspects réglementaires, notamment France et Europe

Filières investiguées (ou activité au sein des filières) :

- Incinération (Ordures Ménagères et assimilés et Déchets Dangereux)
- Enfouissement et stabilisation
- Collecte et tri
- Compostage
- Plateforme de regroupement et/ou démantèlement
- Traitement physico-chimique des Déchets Dangereux
- Recyclage et traitement des déchets issues des filières dédiées (lampes, D₃E, etc.).

Pays à étudier en priorité :

Bien que la recherche bibliographique sera conduite à l'international, un groupe de pays pourra être sélectionné pour être observé plus en détail. Dès maintenant, RECORD s'intéresse aux pays suivant : France, Belgique, Allemagne, Pays Bas, Pays scandinaves, Québec, USA, Japon. Cependant, un choix pourra être fait avec le comité de pilotage en cours de programme.

Réalisation de l'avis d'experts :

Une fois l'analyse bibliographique suffisamment avancée, une consultation des principales parties prenantes en France (experts métiers, agences, etc.) sera menée, ce qui permettra de croiser et compléter les informations obtenues via l'analyse de la littérature. Par ce biais, RECORD souhaite entre autre que des informations « de terrains » soient discutées au regard des informations disponibles dans la bibliographie.

Typologie des experts : médecins du travail, responsables HST des entreprises de traitement des déchets, chercheurs en santé-environnement des entreprises de traitement des déchets, Agences et organismes publics (INRS, AFSSET, CRAM, etc.), experts spécialisés (cancérologie, bioindicateurs, etc.).

Les experts ayant des connaissances et compétences différentes, plusieurs questionnaires seront à construire.

Délivrables :

Un document d'analyse sera réalisé. Ce document :

- présentera l'état des lieux issu de la recherche bibliographique
- fera la synthèse des retours de l'avis d'expert
- Proposera des points de repères filière par filière ainsi que des pistes d'amélioration
- Proposera des pistes d'étude et de recherche

En clôture du travail, une conférence pourrait être envisagée afin de dégager d'éventuels consensus.

NB : La participation de médecins notamment médecins du travail à l'équipe candidate sera appréciée.

Durée de l'étude

18 mois

Cadre budgétaire

40 000 euros hors taxes

Ce montant comprend les dédommagements éventuels demandés par les experts.

Remarque

Si le contenu du travail réalisé le permet, l'équipe retenue sera tenue de participer, à la demande de RECORD, à des actions de valorisation des résultats acquis au terme de ce projet (publication, séminaire).

Dépôt des projets

Les projets devront impérativement être présentés en utilisant le formulaire disponible sur le site de RECORD : www.record-net.org

Les réponses sont à retourner pour le **vendredi 9 juillet 2010** dernier délai (date d'envoi du courriel et cachet de la poste faisant foi).

Chaque dossier doit impérativement être fourni par courrier à l'adresse suivante :

RECORD
Bât. CEI 1
BP 52132
69603 VILLEURBANNE cedex

ET par courriel à

contact@record-net.org

Evaluation des réponses

Au delà de la conformité des réponses aux consignes mentionnées ci-dessus et au modèle de réponse demandé par RECORD, les principaux critères d'évaluation seront la qualité et l'argumentation de la réponse, les compétences de l'équipe candidate (expériences, publications, etc.), la qualité et la disponibilité du personnel mis à disposition pour la réalisation du projet.

*Dans le cas présent, la réponse devra mentionner la **méthode envisagée pour mener à bien l'avis d'expert.***